



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mai 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/06/2010

D - 20100266

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 31 mai Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance de 17h43 et reprise à 17h53

Etaient Présents :

Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE, M. Nicolas BRUGERE, M. Jean-Charles PALAU,

***Archives Municipales. Convention de Partenariat avec le
Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP)
d'Aquitaine. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A la Libération de Bordeaux, les Archives Municipales de Bordeaux ont pu faire l'acquisition de nombreuses photographies témoignant de la période de l'Occupation, auprès de photographes bordelais, acquisitions complétées par des dons. Cet ensemble de plusieurs centaines de photographies bénéficie désormais d'un inventaire détaillé et d'une numérisation complète accessible actuellement en salle de lecture et, à terme, sur internet.

Le CRDP d'Aquitaine a inscrit dans ses projets éditoriaux la publication en juin 2010 d'un ouvrage dirigé par Michel Chaumet, intitulé Comprendre la Résistance en Aquitaine et destiné à accompagner les enseignants, les formateurs et les intervenants culturels. Pour illustrer cet ouvrage, il a sollicité, entre autres, la collaboration des Archives Municipales, afin d'effectuer une recherche dans ces fonds photographiques de la période 1939-1945.

Considérant que cette publication permettra de mieux faire connaître les fonds des archives bordelaises, et ainsi de les valoriser, un dépôt-vente de cet ouvrage est prévu aux Archives Municipales pendant six mois à compter de sa parution. Le CRDP d'Aquitaine consentira sur le prix public de 20 euros une remise de 34% soit un prix d'achat pour les Archives Municipales de 13,20 euros l'un. De plus, le CRDP sera exonéré des droits de reproduction.

Une convention stipulant les obligations de chaque partie a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention
- appliquer ce tarif

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 mai 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

Convention de partenariat entre
la Ville de Bordeaux (Archives Municipales)
et
le Centre de Documentation Pédagogique d'Aquitaine (CRDP d'Aquitaine)

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal
Reçue en Préfecture de la Gironde le

D'une part

Et

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Aquitaine (CRDP d'Aquitaine), établissement public national à caractère administratif
dont le siège est 75, cours Alsace-et-Lorraine à Bordeaux, représenté par Monsieur Jean-Luc MURE en sa qualité de Directeur,

D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Objet de la convention

Le CRDP d'Aquitaine – dont les missions sont de repérer, produire et diffuser des ressources pédagogiques destinées à accompagner les enseignants, les formateurs et les intervenants culturels – projette de publier un ouvrage intitulé « Comprendre la Résistance en Aquitaine ».

Cet ouvrage dont le tirage est prévu à 1 000 exemplaires sera diffusé au sein du réseau de centres départementaux et régionaux de documentation, en direction des professeurs d'histoire des classes de collège et de lycée.

La Ville de Bordeaux (Archives Municipales) souhaite apporter sa contribution à cette publication, en favorisant l'utilisation de documents relatifs à la période 1939-1945, conservés dans les fonds des Archives Municipales.

ARTICLE 2 – Obligations du CRDP d'Aquitaine

Le CRDP s'engage à faire figurer :

- en regard de chaque document reproduit, son titre, sa cote et sa provenance,
- en quatrième de couverture le logo de la Mairie de Bordeaux avec la mention « Archives Municipales ».

Le CRDP d'Aquitaine accorde aux Archives Municipales le droit d'utiliser tout ou partie de l'œuvre produite dans le cadre de leurs activités culturelles et pédagogiques propres.

3 exemplaires de cet ouvrage seront offerts aux Archives Municipales par le CRDP d'Aquitaine.

ARTICLE 3 – Obligations de la Ville de Bordeaux (Archives Municipales)

La Ville de Bordeaux (Archives Municipales) accorde au CRDP d'Aquitaine l'autorisation de reproduire dans l'ouvrage cité ci-dessus les documents dont une liste est annexée à la présente convention. Ces documents seront reproduits sans aucune dénaturation par rapport à l'original et porteront de façon claire l'intitulé et la cote.

Ces reproductions seront exonérées des droits d'exploitation.

ARTICLE 4 – Diffusion - Communication

La Ville de Bordeaux (Archives Municipales) et le CRDP d'Aquitaine conviennent de rechercher ensemble les meilleurs moyens de diffusion de cette publication du CRDP.

A cet effet, pour une période de 6 mois à compter de la parution, 6 exemplaires de cet ouvrage seront mis à la vente avec paiement par chèque aux Archives Municipales, au prix de vente public de 20,00 euros l'unité.

L'éditeur consentira sur le prix public une remise de 34 % soit un prix d'achat pour les Archives Municipales de 13,20 euros l'unité.

ARTICLE 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de vie de l'ouvrage.

ARTICLE 6 – Dénonciation de la convention

